

Table des matières

Remerciements	2
Membres du conseil d'administration	3
Membres du comité de vérification	4
Faits saillants	5
Analyse des états financiers consolidés	6
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	12
Rapport des vérificateurs	13
États financiers consolidés	
Résultats consolidés	15
Résultat étendu consolidé	16
Bilan consolidé	17
Avoir consolidé	18
Flux de trésorerie consolidés	19
Notes complémentaires	20
Informations complémentaires	
Revenus voyageurs par nature	51
Charges par nature	52
Charges par fonction	53
Dette à long terme	55
Endettement total net à long terme	59

Remerciements

L'élaboration du rapport financier 2007 est le fruit du travail d'un grand nombre d'employés du Service Finances et trésorerie. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui y ont contribué, tout particulièrement la Section – comptabilité financière relevant de la Division – gestion financière.

Chef de division

Angèle Dubé, CA

Chef de section

Daniel Charbonneau, CA

Conseillères corporatives

Nicole Racine, CA

Véronique Harvey, CA

Conseillers

Christian Roy, CA

Frédéric Thifault, CA

Analystes

Jean-Claude Joseph, CGA

Diane Proulx

Techniciens

Danielle Lavoie

Karl-Marx Joseph

Secrétaire

Andrée Bernier



Luc Tremblay, CA

Trésorier et Directeur Finances et trésorerie

Service Finances et trésorerie

Membres du conseil d'administration

Monsieur Claude Trudel

Président

Maire de l'arrondissement de Verdun

Monsieur Marvin Rotrand

Vice-président

Conseiller de la Ville de Montréal

Arrondissement de Côte-des-Neiges–

Notre-Dame-de-Grâce

Monsieur Pierre Lapointe

Conseiller de la Ville de Montréal

Arrondissement d'Ahuntsic - Cartierville

Monsieur Bernard Blanchet

Conseiller d'arrondissement de la Ville de Montréal

Arrondissement de Lachine

Madame Monique Worth

Conseillère de la Ville de Montréal

Mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Monsieur Dominic Perri

Conseiller de la Ville de Montréal

Arrondissement de Saint-Léonard

Madame Karin Marks

Mairesse de la Ville de Westmount

Madame Brenda Paris

Représentante des clients du transport en commun

Madame Marie Turcotte

Représentante des clients du transport adapté

Membres du comité de vérification

Monsieur Pierre Lapointe

Président
Conseiller de la Ville de Montréal
Arrondissement d'Ahuntsic - Cartierville

Monsieur Marvin Rotrand

Vice-président
Conseiller de la Ville de Montréal
Arrondissement de Côte-des-Neiges /
Notre-Dame-de-Grâce

Monsieur Yves Gauthier, FCA

Membre externe
Premier vice-président et chef de la direction financière
Valeurs Mobilières Desjardins

Monsieur Yves J. Beauchesne, CA, MBA, D. Fisc.

Membre externe
Vice-président Trésorerie et Financement
Cinéflix Productions Inc.

Faits saillants

DES SOURCES DE REVENUS STABLES POUR ASSURER L'AVENIR DU TRANSPORT EN COMMUN

En 2007, notre situation financière s'est améliorée, notamment en raison de la contribution non-récurrente de la Ville de Montréal et de l'accroissement des revenus voyageurs. De plus, les forces vives du milieu ont mobilisé leurs efforts pour offrir un contexte favorable au développement du transport en commun.

En effet, plusieurs programmes gouvernementaux d'envergure ont été mis en place afin de faire du transport en commun une priorité. D'abord, le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun (PAGASTEC), qui a pour objectif d'accroître de 16 % l'offre de service pour augmenter de 8 % l'achalandage d'ici cinq ans, est réalisé grâce au soutien du ministère des Transports du Québec et de la Ville de Montréal qui le financent à parts égales. Ensuite, le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) vise à faciliter le renouvellement ou l'amélioration de nos infrastructures vieillissantes. Enfin, l'entente entre les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour le partage du déficit du métro assure la reconnaissance de ce dernier comme un équipement de transport métropolitain.

Le transport en commun est dorénavant au cœur des stratégies de développement durable et s'impose de plus en plus comme un moyen privilégié de se déplacer à Montréal. Les efforts portent fruit puisque l'achalandage sur l'ensemble du réseau a augmenté de 1,1 % en 2007 par rapport à l'exercice précédent, portant le nombre total de déplacements à 367,5 M\$.

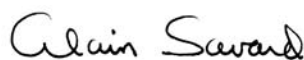
Une entreprise bien gérée

Les firmes Standard & Poor's et DBRS ont salué en 2007 la solide performance financière et la saine gestion de la STM, de même que l'engagement des gouvernements et de l'agglomération de Montréal envers le transport en commun et ce, en confirmant le maintien de leurs cotes de crédit respectives de A+ et A(high) pour la 8e année consécutive. Les firmes ont toutefois rappelé que les besoins en investissements représentent toujours un défi pour la Société, notamment pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, qui sont évalués à plus de six milliards de dollars au cours des quinze prochaines années.

L'implication financière de nos partenaires gouvernementaux est donc plus que jamais essentielle pour assurer le maintien de la bonne situation financière de la STM et lui permettre d'améliorer de façon significative ses services aux Montréalais. La somme des initiatives entreprises jusqu'à maintenant nous laisse ainsi entrevoir des résultats très prometteurs, de même qu'un réseau encore plus performant.



Yves Devin
Directeur général



Alain Savard, ing., MBA
Directeur exécutif
Gestion des services partagés



Analyse des états financiers consolidés

Sommaire des résultats consolidés

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Produits d'exploitation	840 895	778 166
Charges d'exploitation	(756 835)	(734 695)
Bénéfice avant les éléments hors exploitation	84 060	43 471
Éléments hors exploitation	(76 341)	(63 832)
Bénéfice net (perte nette)	7 719	(20 361)

Pour l'exercice financier 2007, la Société a enregistré des produits d'exploitation de 840,9 M\$. Les charges d'exploitation, quant à elles, se sont élevées à 756,8 M\$, dégageant ainsi un bénéfice avant les éléments hors exploitation de 84,1 M\$. Une fois les éléments hors exploitation retranchés qui totalisent 76,3 M\$, la Société termine l'exercice financier 2007 avec un bénéfice net de 7,7 M\$.

Sommaire des produits d'exploitation

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Voyageurs	415 655	394 734
Contribution de la Ville de Montréal	306 038	278 000
Subventions du gouvernement du Québec	35 448	27 993
Contributions régionales	53 656	52 356
Contribution des municipalités hors de l'agglomération de Montréal (Réseau de transport de Longueuil en 2006)	3 939	1 803
Autres produits	26 159	23 280
	840 895	778 166

Les produits sont en hausse de 62,7 M\$ par rapport à 2006, résultant principalement d'une combinaison de l'accroissement des revenus-voyageurs de 21,0 M\$ (dont 5,4 M\$ au niveau des revenus régionaux), d'une augmentation non récurrente de la contribution de la Ville de Montréal de 29,0 M\$ et d'une augmentation des subventions du gouvernement du Québec de 7,5 M\$.

L'augmentation des revenus-voyageurs de 15,6 M\$, excluant les revenus régionaux, est attribuable à la hausse des tarifs pour un montant de 14,4 M\$. L'ouverture des nouvelles stations de métro à Laval a généré des revenus de 3,8 M\$ grâce à la vente de titres individuels à ces trois nouvelles stations. Par contre, une diminution de 2,6 M\$ a été occasionnée par une modification des habitudes de consommation de la clientèle. En effet, un transfert des espèces vers les cartes mensuelles ou les tickets lisière a été observé, réduisant ainsi les revenus de la Société.

La Ville de Montréal a fait une contribution exceptionnelle non récurrente de 29,0 M\$ par rapport à l'année 2006 afin d'éponger le déficit d'exploitation cumulé de la Société de 13,6 M\$, de même que le déficit d'exploitation anticipé de l'exercice en cours. Par contre, un montant de 1,0 M\$ a été retranché de sa contribution en raison du transfert de certaines activités de surveillance dans le métro auparavant assurées par la Société.

Analyse des états financiers consolidés

Sommaire des produits d'exploitation (suite)

Au titre des subventions du gouvernement du Québec, l'instauration d'un nouveau programme d'aide gouvernementale pour l'amélioration des services en transport en commun fait en sorte que pour chaque dollar investi dans la croissance de l'offre de service, le gouvernement verse une contribution pouvant atteindre 50 % des dépenses reconnues admissibles. En 2007, ce programme s'est concrétisé par une aide additionnelle de 5,1 M\$ correspondant à une croissance de l'offre de service de près de 3%. Ce nouveau programme est issu de la Politique québécoise du transport collectif qui vise à augmenter l'achalandage du transport en commun de 8 % d'ici 2012. Cette nouvelle aide gouvernementale pourrait atteindre jusqu'à 48,0 M\$ en 2011 si la croissance de l'offre de service de la Société atteint un niveau de 22,5%. Enfin, le gouvernement du Québec a augmenté la subvention pour le service de transport adapté de 1,9 M\$ par rapport à l'an dernier.

La contribution des municipalités hors de l'agglomération de Montréal provient de l'adoption d'un projet d'entente du gouvernement du Québec concernant les règles de partage du déficit « métropolisable » du métro pour une durée de 5 ans, soit de l'année 2007 à 2011. La contribution totale des municipalités hors de l'agglomération de Montréal est préétablie et fixe pour la période de l'entente.

La hausse de 2,8 M\$ des autres produits est attribuable en grande partie à des redevances de publicité plus élevées de 1,6 M\$ par rapport à 2006 ainsi qu'à l'augmentation des revenus de location de 1,2 M\$. Ces revenus proviennent essentiellement de la Société en commandite Transgesco (détenue exclusivement par la Société) par le biais de son partenariat avec la Société en commandite Métrocom qui développe le potentiel commercial lié aux espaces locatifs.

Sommaire des charges d'exploitation

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Service autobus et métro	715 094	695 021
Service de transport adapté	41 741	39 674
	756 835	734 695

Les charges d'exploitation affichent une hausse de 22,1 M\$, soit 20,1 M\$ pour le service autobus et métro et 2,0 M\$ pour le service de transport adapté.

La hausse des dépenses du service autobus et métro est causée principalement par l'ouverture du métro à Laval qui représente 10,4 M\$ et à l'augmentation des dépenses reliées aux activités d'entretien au Réseau des autobus de 4,2 M\$.

La hausse des dépenses du service de transport adapté résulte d'une croissance de l'ordre de 7,4% des déplacements réalisés par rapport à 2006. La hausse des coûts provient essentiellement du service de taxi.

Analyse des états financiers consolidés

Éléments hors exploitation

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Contributions et subventions gouvernementales	60 770	60 353
Intérêts et frais de financement	(40 807)	(38 787)
Amortissement des immobilisations corporelles	(89 157)	(77 284)
Amortissement des actifs incorporels	(6 286)	(6 396)
Excédent de la charge relative aux avantages sociaux futurs sur les contributions versées	(7 407)	(7 035)
Produits issus des placements du fonds d'amortissement	6 546	5 317
	(76 341)	(63 832)

On constate une hausse de 12,5 M\$ des éléments hors exploitation. Cette hausse est presque exclusivement attribuable à l'augmentation de la dépense d'amortissement des immobilisations corporelles qui elle-même découle des investissements massifs des dernières années dans le renouvellement de nos infrastructures vieillissantes.

Les contributions et subventions gouvernementales de 60,8 M\$ sont constituées des subventions relatives aux immobilisations de 41,3 M\$ (programme d'aide au financement des immobilisations « traditionnel » du ministère des Transports du Québec ainsi que le nouveau programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société des infrastructures locales du Québec - SOFIL), de même que des subventions et contributions régionales relatives au financement (intérêts sur la dette à long terme) de 19,5 M\$.

Autres éléments du résultat étendu

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007
Variation des gains et pertes non matérialisés sur les actifs disponibles à la vente	(617)
Variation des gains et pertes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	7 282
	6 665

Suite à l'adoption des nouveaux chapitres du Manuel de l'ICCA sur les instruments financiers, la Société doit présenter un nouvel état nommé « Résultat étendu consolidé ». Cet état a pour objectif de présenter les variations de la juste valeur des placements du fonds d'amortissement ainsi que les variations de la juste valeur de la portion efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie. Ces variations ne sont pas matérialisées et n'ont donc aucun impact sur le résultat net de la Société.

Analyse des états financiers consolidés

Bilan consolidé au 31 décembre 2007

LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
À court terme		
Encaisse et placements temporaires	72 031	13 066
Placements du fonds d'amortissement	6 518	44 137
Subventions à recevoir	184 355	52 665
Contributions régionales à recevoir	27 052	26 284
Contribution des municipalités hors de l'agglomération de Montréal à recevoir (Réseau de transport de Longueuil en 2006)	3 939	902
Autres débiteurs	36 841	36 920
Stocks de fournitures et de pièces de rechange	27 746	26 489
Juste valeur des instruments financiers dérivés	8 359	115
	366 841	200 578
Placements du fonds d'amortissement	110 862	76 602
Immobilisations corporelles	1 470 755	1 341 125
Actifs incorporels	20 293	20 584
Actif au titre des prestations constituées	—	47
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	404 231	224 665
Autres éléments d'actif à long terme	9 102	10 544
	2 382 084	1 874 145

L'actif affiche une croissance de 507,9 M\$ par rapport à 2006 qui résulte principalement de l'augmentation de 131,7 M\$ au niveau des subventions à recevoir, de 129,6 M\$ au chapitre des immobilisations corporelles ainsi que de 179,6 M\$ au niveau des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme. Les postes de l'actif sont composés des principaux éléments suivants :

a) Placements du fonds d'amortissement

Les placements du fonds d'amortissement sont les placements des 11 fonds d'amortissement dédiés au remboursement de certaines dettes à long terme. La portion apparaissant à court terme reflète le remboursement de la dette à long terme à même le fonds d'amortissement qui sera effectué au cours de l'exercice subséquent.

b) Subventions à recevoir

La hausse de 131,7 M\$ est tributaire des montants à recevoir au cours du prochain exercice des subventions relatives aux immobilisations corporelles provenant du gouvernement du Québec en fonction des différents programmes d'aide. De plus, cette hausse inclut un montant de 16,5 M\$ de la Ville de Montréal dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

c) Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont constitués des revenus régionaux à recevoir de l'Agence métropolitaine de transport de 8,2 M\$, des versements pour accidents de travail à récupérer de 0,6 M\$, des réclamations de taxes aux différents gouvernements de 3,4 M\$, des comptes clients généraux de 19,7 M\$ et d'autres débiteurs totalisant 4,9 M\$.

Analyse des états financiers consolidés

Bilan consolidé au 31 décembre 2007 (suite)

d) Stocks de fournitures et pièces de rechange

Les stocks sont composés principalement de pièces servant à l'entretien et à la réparation des équipements dont la Société dispose. Ils incluent des pièces fabriquées à l'interne pour un montant total de 4,8 M\$ au 31 décembre 2007 (4,2 M\$ en 2006).

e) Juste valeur des instruments financiers dérivés

Ce poste comprend la juste valeur des swaps d'huile à chauffage que la Société possède pour se prémunir contre les effets des fluctuations du prix du diesel.

f) Immobilisations corporelles

Ce poste représente la valeur nette des immobilisations corporelles de la Société. La variation entre la valeur de 2006, soit 1 341,1 M\$ et celle de 2007, soit 1 470,8 M\$ s'explique par des acquisitions de 219,7 M\$ diminuées de l'amortissement de 89,2 M\$ et de la valeur non amortie des immobilisations corporelles disposées de 0,8 M\$.

Les principales acquisitions de l'exercice proviennent de l'achat d'autobus pour un montant de 30,9 M\$ (CA-118), du programme de rénovation des équipements fixes pour un montant de 105,1 M\$ (CA-52, CA-109, CA-116 et R-058), ainsi que du projet de renouvellement des équipements et du nouveau système intégré de vente et perception au montant de 34,2 M\$ (R-010).

En fonction d'une entente potentielle avec l'Agence métropolitaine de transport, la Société pourrait devenir, en 2008, propriétaire des actifs et de la dette correspondant au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval. Ceci aurait pour effet d'augmenter ce poste d'un montant d'environ 750,0 M\$. Cette entente potentielle est divulguée à la note 30 comme « Évènement postérieur à la date du bilan ».

g) Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent des logiciels ayant une valeur nette de 20,3 M\$.

h) Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme

Les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme correspondent aux montants des subventions à recevoir du ministère des Transports du Québec.

L'augmentation des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme découle du fait que la Société a émis plus de dettes qui sont subventionnées en 2007 qu'en 2006.

En fonction d'une entente potentielle avec l'Agence métropolitaine de transport, la Société pourrait devenir, en 2008, propriétaire des actifs et de la dette correspondant au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval. Comme le ministère des Transports du Québec subventionnerait en entier cette dette, ce poste augmenterait d'un montant d'environ 750,0 M\$. Cette entente potentielle est divulguée à la note 30 comme « Évènement postérieur à la date du bilan ».

i) Autres éléments d'actifs à long terme

Ce poste comprend un dépôt pour l'achat d'autobus de 6,7 M\$ et d'autres éléments pour 2,4 M\$.

Analyse des états financiers consolidés

Bilan consolidé au 31 décembre 2007 (suite)

LES ÉLÉMENTS DU PASSIF

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
À court terme		
Emprunts temporaires	70 950	205 809
Créditeurs et frais courus	176 429	135 775
Juste valeur des instruments financiers dérivés	22 456	16 343
Versements exigibles à court terme sur la dette à long terme	64 030	79 979
	333 865	437 906
Dette à long terme	867 653	588 893
Passif au titre des prestations constituées	119 987	112 627
Subventions reportées	821 093	508 753
	2 142 598	1 648 179

Le passif affiche une augmentation de 494,4 M\$, soit une diminution de 104,0 M\$ du passif à court terme et une augmentation de 598,4 M\$ du passif à long terme. La diminution du passif à court terme est principalement causée par la diminution des emprunts temporaires de 134,9 M\$. La hausse du passif à long terme découle de l'augmentation de la dette à long terme de 278,8 M\$, du passif au titre des prestations constituées de 7,4 M\$ et des subventions reportées de 312,3 M\$.

a) **Créditeurs et frais courus**

Les créditeurs et frais courus sont constitués des fournisseurs et frais courus de 72,9 M\$, des salaires et charges sociales de 49,7 M\$, des congés de maladie à payer de 5,1 M\$, des vacances à payer de 28,0 M\$, des retenues sur contrats et dépôts de garantie de 0,9 M\$, des intérêts courus de 9,5 M\$ et des autres créditeurs de 10,3 M\$.

b) **Juste valeur des instruments financiers dérivés**

Ce poste comprend la juste valeur de swaps que la Société possède pour se prémunir contre les risques de taux de change et d'intérêts.

c) **Dette à long terme**

Au 31 décembre 2006, la dette à long terme s'élevait à 668,9 M\$. Au cours de l'année, la Société a procédé à une émission de 350,6 M\$. Le remboursement de la dette s'est chiffré à 81,8 M\$, où un gain sur variation du taux de change de 6,0 M\$ a été constaté. La dette à long terme au 31 décembre 2007 s'élève donc à 931,7 M\$.

En fonction d'une entente potentielle avec l'Agence métropolitaine de transport, la Société pourrait devenir, en 2008, propriétaire des actifs et de la dette correspondant au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval. Ceci aurait pour effet d'augmenter ce poste d'un montant d'environ 750,0 M\$. Cette entente potentielle est divulguée à la note 30 comme « Évènement postérieur à la date du bilan ».

d) **Passif au titre des prestations constituées**

Ce poste comprend les montants constatés au bilan au titre des avantages sociaux futurs qui comprennent les régimes de retraite ainsi que les autres avantages sociaux futurs (post-emploi et post-retraite).

Analyse des états financiers consolidés

Bilan consolidé au 31 décembre 2007 (suite)

e) Subventions reportées

En fonction d'une entente potentielle avec l'Agence métropolitaine de transport, la Société pourrait devenir, en 2008, propriétaire des actifs et de la dette correspondant au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval. Comme le ministère des Transports du Québec subventionnerait en entier cette dette, ce poste augmenterait d'un montant d'environ 750,0 M\$. Cette entente potentielle est divulguée à la note 30 comme « Évènement postérieur à la date du bilan ».

LES ÉLÉMENTS DE L'AVOIR

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Avoir	239 486	225 966

L'avoir affiche une augmentation de 13,5 M\$ par rapport à 2006, soit le montant du bénéfice net de 2007 de 7,7 M\$ et du montant du cumul du résultat étendu de 5,8 M\$.

Endettement total net à long terme

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Dette à long terme	931 683	668 872
Montants accumulés au fonds d'amortissement	(117 380)	(120 739)
Débiteurs à affecter au remboursement		
de la dette à long terme	(455 004)	(259 428)
Dépenses (surfinancement) d'investissement à financer nettes de subventions	(44 350)	68 762
	314 949	357 467

L'endettement total net à long terme représente la dette totale à la charge de la Société compte tenu de la participation de ses partenaires. On peut s'attendre à une tendance à la hausse de cet indicateur au cours des prochains exercices afin de refléter clairement l'investissement massif requis évalué à plus de 6,2 milliards de dollars sur une période de 15 ans qui permettra de renouveler les infrastructures vieillissantes de la Société.

Cet accroissement de l'endettement sera potentiellement atténué, soit par des subventions dont les taux par projet seront plus élevés que par le passé, soit par une diminution des émissions de nouvelles dettes à long terme en raison du financement au comptant de certains projets, grâce à des programmes d'aide gouvernementale tels que celui de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) mis en place cette année.



Responsabilité de la direction

À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

En vertu de l'article 136 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L. R. Q. chapitre S-30.01), le rapport financier de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007 a été déposé au conseil d'administration de la Société le 7 mai 2008.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier sont la responsabilité de la direction de la Société et ont été approuvés par le conseil d'administration. La direction s'est également assurée de la concordance entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier.

Les états financiers consolidés contiennent certains montants fondés sur l'utilisation du jugement professionnel, d'estimations et dont la présentation découle d'une appréciation de leur importance relative. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer que les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société.

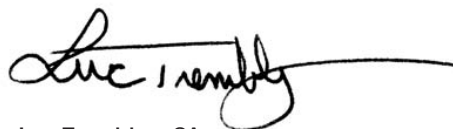
La direction de la Société, visant l'intégrité et l'objectivité des informations financières, maintient des systèmes de contrôle interne comptables et administratifs de qualité. La direction estime que ces systèmes de contrôle interne qui ont pour objet de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, que les politiques de l'entreprise sont suivies, que les opérations sont effectuées conformément aux autorisations appropriées et que les actifs de la Société sont adéquatement comptabilisés et protégés, permettent d'obtenir une assurance raisonnable que les registres comptables sont fiables et forment une assise appropriée pour la préparation des états financiers consolidés.

C'est principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification, composé de membres du conseil d'administration et de membres externes, que le conseil d'administration exerce sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés contenus dans le rapport financier. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés et recommande leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés conjointement par Samson Bélair/Deloitte Et Touche s.e.n.c.r.l. dont les services ont été retenus par le conseil d'administration sur recommandation du comité de vérification et par le Vérificateur général de la Ville de Montréal.



Alain Savard, ing., MBA
Directeur exécutif
Gestion des services partagés



Luc Tremblay, CA
Trésorier et Directeur
Finances et trésorerie
Service Finances et trésorerie

Rapport des vérificateurs

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société de transport de Montréal au 31 décembre 2007 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Montréal
Le 23 avril 2008



Michel Doyon, CA
Le Vérificateur général de Montréal

Montréal
Le 23 avril 2008

États financiers consolidés au 31 décembre 2007

Résultats consolidés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

<i>(en milliers de dollars)</i>	Note	2007	2006
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Voyageurs	5	415 655	394 734
Contribution de la Ville de Montréal ^(a)		306 038	278 000
Subventions du gouvernement du Québec	6	35 448	27 993
Contributions régionales	7	53 656	52 356
Contribution des municipalités hors de l'agglomération de Montréal (Réseau de transport de Longueuil en 2006)	8	3 939	1 803
Autres produits	9	26 159	23 280
		840 895	778 166
CHARGES D'EXPLOITATION			
Service autobus et métro		715 094	695 021
Service de transport adapté		41 741	39 674
		756 835	734 695
		84 060	43 471
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS			
Contributions et subventions gouvernementales	10	60 770	60 353
Intérêts et frais de financement	11	(40 807)	(38 787)
Amortissement des immobilisations corporelles		(89 157)	(77 284)
Amortissement des actifs incorporels		(6 286)	(6 396)
Excédent de la charge relative aux avantages sociaux futurs sur les contributions versées		(7 407)	(7 035)
Produits issus des placements du fonds d'amortissement		6 546	5 317
		(76 341)	(63 832)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)		7 719	(20 361)

(a) Inclut une contribution non récurrente de 29,0 M\$, en 2007.

Résultat étendu consolidé

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007 *
Bénéfice net	7 719
Autres éléments du résultat étendu	
Gains (pertes) non matérialisés sur les placements du fonds d'amortissement	(190)
Reclassement au résultat net des (gains) pertes matérialisés sur les placements du fonds d'amortissement	(427)
Variation des gains et pertes sur les placement du fonds d'amortissement	(617)
Gains (pertes) non matérialisés sur contrats de swaps désignés comme couvertures de flux de trésorerie	4 479
Reclassement au résultat net des (gains) pertes matérialisés sur contrats de swaps désignés comme couvertures de flux de trésorerie	2 803
Variation des gains et pertes sur contrats de swaps désignés comme couvertures de flux de trésorerie	7 282
Autres éléments du résultat étendu	6 665
Résultat étendu	14 384

* Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les exigences du chapitre 1530 du Manuel de l'ICCA – *Résultat étendu*, tel que mentionné à la note 2 c).

Bilan consolidé

AU 31 DÉCEMBRE 2007

<i>(en milliers de dollars)</i>	Note	2007	2006
ACTIF			
À court terme			
Encaisse et placements temporaires		72 031	13 066
Placements du fonds d'amortissement	12	6 518	44 137
Subventions à recevoir	13	184 355	52 665
Contributions régionales à recevoir		27 052	26 284
Contribution des municipalités hors de l'agglomération de Montréal à recevoir (Réseau de transport de Longueuil en 2006)		3 939	902
Autres débiteurs	14	36 841	36 920
Stocks de fournitures et de pièces de rechange		27 746	26 489
Juste valeur des instruments financiers dérivés	21	8 359	115
		366 841	200 578
Placements du fonds d'amortissement	12	110 862	76 602
Immobilisations corporelles	15	1 470 755	1 341 125
Actifs incorporels	16	20 293	20 584
Actif au titre des prestations constituées	23	—	47
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	17	404 231	224 665
Autres éléments d'actif à long terme	18	9 102	10 544
		2 382 084	1 874 145
PASSIF			
À court terme			
Emprunts temporaires	19	70 950	205 809
Créditeurs et frais courus	20	176 429	135 775
Juste valeur des instruments financiers dérivés	21	22 456	16 343
Versements exigibles à court terme sur la dette à long terme	22	64 030	79 979
		333 865	437 906
Dette à long terme	22	867 653	588 893
Passif au titre des prestations constituées	23	119 987	112 627
Subventions reportées	24	821 093	508 753
		2 142 598	1 648 179
AVOIR		239 486	225 966
		2 382 084	1 874 145

Engagements (note 27)

Éventualités (note 29)

Avoir consolidé

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

<i>(en milliers de dollars)</i>	Note	2007	2006
Avoir au début de l'exercice		225 966	246 327
Bénéfice net (perte nette)		7 719	(20 361)
		233 685	225 966
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début de l'exercice	2	(864)	
Autres éléments du résultat étendu		6 665	
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin de l'exercice	25	5 801	—
Avoir à la fin de l'exercice		239 486	225 966

Flux de trésorerie consolidés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

<i>(en milliers de dollars)</i>	Note	2007	2006
Activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice		7 719	(20 361)
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement de la perte reportée sur les instruments financiers dérivés et du gain reporté sur les conversions de devises		694	1 578
Amortissement des subventions relatives aux immobilisations corporelles	(41 317)		(42 700)
Amortissement des actifs incorporels	6 286		6 396
Amortissement des immobilisations corporelles	89 157		77 284
Perte (gain) de valeur des instruments financiers dérivés	4 323		(1 993)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	755		489
Variation des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	(869)		317
Variation de l'excédent de la charge relative aux avantages sociaux futurs sur les contributions versées	7 407		7 035
		74 155	28 045
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	26	(80 009)	5 215
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(5 854)	33 260
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(219 649)		(213 851)
Disposition d'immobilisations corporelles	107		37
Acquisition d'actifs incorporels	(5 995)		(67)
Acquisition des placements du fonds d'amortissement	(48 222)		(49 099)
Disposition des placements du fonds d'amortissement	50 904		67 851
Amortissement des primes et escomptes sur les placements du fonds d'amortissement	64		1 904
Variation des autres éléments d'actifs à long terme	(120)		(1 484)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(222 911)	(194 709)
Activités de financement			
Encaissement des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	34 763		37 722
Variation d'instruments financiers dérivés	828		(14 275)
Variation des emprunts temporaires	(134 859)		89 390
Émission de dette à long terme	350 616		114 000
Remboursement de la dette à long terme	(81 814)		(97 381)
Perte (gain) de change sur dette à long terme libellée en devises	(5 991)		3 173
Encaissement de subventions reportées	124 187		29 813
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		287 730	162 442
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		58 965	993
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		13 066	12 073
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		72 031	13 066

*Des renseignements complémentaires
sont présentés à la note 26*

1 Statut et nature des activités

La Société de transport de Montréal (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L. R. Q. chapitre S-30.01) et a pour responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun, principalement sur le territoire de l'île de Montréal.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

2 Changements de méthodes comptables

a) Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les exigences du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*. Ce chapitre indique les normes de comptabilisation et d'évaluation d'un instrument financier dans le bilan consolidé ainsi que les normes de présentation des gains et des pertes dans les états financiers consolidés. Les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs et passifs détenus à des fins de transactions et les instruments financiers dérivés, qu'ils soient désignés comme couvertures ou non, doivent désormais être évalués à la juste valeur. Les prêts et créances et les autres passifs sont, pour leur part, évalués au coût.

La Société a effectué les classements suivants :

- L'encaisse et les placements temporaires sont classés comme des actifs détenus à des fins de transactions et sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant de la réévaluation périodique sont enregistrés aux résultats.
- Les placements du fonds d'amortissement sont classés comme actifs disponibles à la vente, donc évalués à la juste valeur, et les variations sont enregistrées dans les autres éléments du résultat étendu lors de chaque fin de période. Les gains et pertes sont portés au résultat net lors de la décomptabilisation des placements.
- Les subventions à recevoir, les contributions, les autres débiteurs et les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme sont classés comme des prêts et créances et sont évalués initialement à la juste valeur et les réévaluations périodiques subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les emprunts temporaires, les créditeurs et frais courus ainsi que la dette à long terme sont classés comme autres passifs et sont évalués initialement à la juste valeur et les réévaluations périodiques subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le tableau suivant présente un sommaire des ajustements apportés au bilan consolidé au 1^{er} janvier 2007, à la suite de l'adoption des nouvelles normes.

2 Changements de méthodes comptables (suite)

Augmentation (diminution) des éléments suivants	
Placements du fonds d'amortissement	984 \$
Instruments financiers dérivés – passif	(286) \$
Perte nette reportée sur instruments financiers dérivés et conversion de devises (note 18)	(1 562) \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 25)	(864) \$

La Société a choisi le 1^{er} janvier 2003 comme date de transition pour les instruments financiers dérivés incorporés. Un instrument financier dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat pour laquelle les caractéristiques sont similaires à un instrument financier dérivé. Ceci n'a pas eu d'effet sur les états financiers consolidés.

À compter du 1^{er} janvier 2007, la Société ajoute les coûts de transaction attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier à la valeur comptable initiale et passe en charges les coûts d'opération dans le cadre des calculs du taux d'intérêt effectif.

b) Instruments financiers – Informations à fournir et présentation

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA – *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation*. Ce chapitre établit les normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers et définit l'information à fournir à leur sujet.

c) Résultat étendu

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les exigences du chapitre 1530 du Manuel de l'ICCA – *Résultat étendu*. Ce chapitre indique les normes de présentation et de divulgation du résultat étendu et de ses composantes. Les autres éléments cumulés du résultat étendu incluent les variations de la juste valeur de la portion efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie ainsi que les variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente. Les effets ayant une incidence sur les autres éléments du résultat étendu sont inscrits prospectivement depuis le 1^{er} janvier 2007. L'effet des variations des autres éléments du résultat étendu est compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, lequel constitue une nouvelle catégorie présentée à l'avoir au bilan consolidé.

d) Couvertures

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les exigences du chapitre 3865 du Manuel de l'ICCA – *Couvertures*. Les recommandations de ce chapitre apportent des précisions aux dispositions de la note d'orientation concernant la comptabilité, NOC-13 – *Relations de couverture*. Ce chapitre indique le moment et la façon d'utiliser la comptabilité de couverture ainsi que l'information à divulguer. La comptabilité de couverture permet de comptabiliser les gains, pertes, produits et charges rattachés à un instrument financier dérivé dans la même période que ceux rattachés à l'élément couvert.

e) Capitaux propres

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les exigences du chapitre 3251 du Manuel de l'ICCA – *Capitaux propres*, qui remplace le chapitre 3250 – *Surplus*. Ce chapitre décrit les normes pour la présentation des capitaux propres, donc de l'avoir de la Société, ainsi que de ses variations par suite de l'adoption du chapitre 1530 – *Résultat étendu*.

2 Changements de méthodes comptables (suite)

f) Modifications comptables

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les exigences de la nouvelle version du chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA – *Modifications comptables*. Cette norme précise qu'une entité ne doit changer de méthodes comptables que si le changement est imposé par les PCGR ou afin que les états financiers fournissent des informations plus pertinentes. Le changement de méthodes comptables résultant de l'application des PCGR doit être comptabilisé selon les dispositions transitoires spécifiques de la norme, lorsque de telles dispositions sont prévues. Si la norme ne prévoit pas de dispositions transitoires spécifiques applicables à ce changement ou si l'entité décide de changer de méthodes comptables, le changement doit être appliqué de manière rétrospective avec retraitement des chiffres des périodes antérieures, sauf s'il est impossible de déterminer les effets du changement qui sont liés précisément à la période ou de manière cumulée. La norme exige de communiquer des informations sur les changements d'estimations comptables au cours de la période et, à moins que ce ne soit impossible, pour les périodes futures. Au sujet des erreurs, la norme exige de mentionner qu'une erreur a été commise et d'indiquer pour quelle période. Dans ce cas, les états financiers sont redressés. De plus, la norme exige de divulguer qu'une nouvelle norme a été publiée mais qu'elle n'est pas entrée en vigueur, ainsi que l'incidence prévue aux états financiers lors de sa première application.

L'application de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

3. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et ils incluent les principales conventions comptables suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et ceux de ses filiales 9130-8593 Québec Inc. (détenue en totalité) et Société en commandite Transgesco (détenue à 99,9 %).

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires ou des découverts bancaires ainsi que des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements du fonds d'amortissement, que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés au remboursement de certaines dettes à long terme, ne sont pas inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

c) Stocks de fournitures et de pièces de rechange

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût moyen et du coût de remplacement.

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Immeubles	40 ans
Réseau initial et prolongements du métro	40 et 100 ans
Améliorations aux infrastructures du métro	25, 40 et 100 ans
Infrastructures locales	20 et 40 ans
Infrastructures régionales	20 et 40 ans
Matériel roulant – autobus	16 ans
Matériel roulant – minibus	5 ans
Matériel roulant – autres	5 et 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Équipements de bureau	5 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipements	15 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations corporelles mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les immobilisations corporelles reçues sans contrepartie sont comptabilisées au coût de l'autorité gouvernementale chargée de les développer. La contrepartie apparaît au poste « Subventions reportées ».

Les intérêts sur les sommes destinées à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles sont capitalisés jusqu'à la mise en service de ces biens.

e) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et l'amortissement est calculé sur la durée de vie selon les méthodes suivantes :

Logiciels	5 ans, linéaire
Licences informatiques	10 ans, linéaire

f) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

g) Placements du fonds d'amortissement

Les placements du fonds d'amortissement sont composés principalement d'obligations et de coupons d'obligations qui sont comptabilisés, en 2006, au coût après amortissement. À compter de 2007, les placements sont comptabilisés à la juste valeur du cours acheteur, tel que mentionné aux notes 2 et 12.

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

h) Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme et subventions reportées

Les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme sont créés lors de l'émission d'une dette à long terme sur la base des taux de subvention des différentes immobilisations corporelles en cours faisant l'objet du financement. Ces taux sont établis à partir des modalités du programme d'aide au transport en commun du gouvernement du Québec et d'ententes particulières. Les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ne comportent aucun intérêt. La portion à court terme est composée des encaissements prévus pour l'exercice subséquent et se retrouve au poste « Subventions à recevoir ».

Quant aux subventions reportées, elles sont créées soit lors de l'émission d'une dette à long terme (contrepartie des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme) ou lors de l'octroi d'une subvention au comptant accordée sur les immobilisations corporelles, toujours en fonction du programme d'aide au transport en commun ou d'ententes particulières. Elles sont virées aux résultats sur la même base que la charge d'amortissement au poste « Amortissement des subventions relatives aux immobilisations corporelles ».

i) Conversion des devises

La Société utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en monnaies étrangères.

Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans le résultat net de l'exercice.

Les éléments d'actifs et de passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan.

j) Juste valeur des instruments financiers dérivés

La Société conclut périodiquement des contrats de swaps de taux de change et d'intérêt ainsi que des contrats de swaps sur marchandises, avec d'importantes institutions financières, pour se protéger en partie des fluctuations de change relatives à sa dette à long terme libellée en devise et portant intérêt à taux variable, de même que pour couvrir certains achats prévus.

La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives. La Société documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Ce processus consiste à rattacher tous les instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou des opérations prévues spécifiques.

Dans le cadre de la gestion de ses risques, soit les risques de marchandises, de taux de change et d'intérêt décrits à la note 28, la Société utilise divers instruments financiers dérivés afin d'établir une couverture de flux de trésorerie pour des opérations prévues spécifiques. Par conséquent, la portion efficace de la relation de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et la portion inefficace est comptabilisée à l'état des résultats consolidés comme intérêts et frais de financement (note 11).

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

j) Juste valeur des instruments financiers dérivés (suite)

La portion efficace de la relation de couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est reclassée dans le résultat net au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Les relations de couverture qui ne rencontrent pas les exigences de la comptabilité de couverture ou qui ne sont pas désignées comme telle, sont comptabilisées à la juste valeur au bilan et leurs variations à l'état des résultats consolidés.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, et pendant toute sa durée, la Société doit avoir l'assurance raisonnable que cette relation sera efficace et en accord avec son objectif et sa stratégie de gestion des risques documentés initialement. Lorsque les instruments de couverture prennent fin ou cessent d'être efficaces avant l'échéance et qu'ils ne sont pas remplacés dans le cadre de la stratégie de couverture documentée de la Société, les gains, pertes, produits ou charges rattachés à l'instrument de couverture, qui avaient été comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat étendu à la suite de l'application de la comptabilité de couverture, sont reportés afin d'être comptabilisés au résultat net de la ou des périodes au cours desquelles l'actif acquis ou le passif assumé affecte le résultat net. Si l'élément couvert cesse d'exister pour cause d'échéance, d'expiration, d'annulation ou d'exercice avant que l'instrument de couverture prenne fin, les gains, pertes, produits ou charges rattachés à l'instrument de couverture qui avaient été comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat étendu à la suite de l'application de la comptabilité de couverture, sont comptabilisés dans le résultat net de la période visée par les états financiers consolidés, tout comme les gains, pertes, produits ou charges correspondants comptabilisés à l'égard de l'élément couvert.

L'impact des instruments financiers dérivés au résultat net est présenté à la note 11.

k) Avantages sociaux futurs

L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels).

Pour les besoins du calcul de taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs à la date des modifications.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs.

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

k) Avantages sociaux futurs (suite)

La durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs couverts par les régimes de retraite s'étend de 6 ans à 16 ans selon les régimes. La durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs couverts par les régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 12,6 années pour les avantages sociaux complémentaires de retraite et de 5,2 années pour les avantages postérieurs à l'emploi.

l) Constatation des produits

Les produits tirés du transport des voyageurs sont constatés au moment où les paiements en espèces ont lieu ou lorsque les billets (tickets simples ou lisière) sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres hebdomadaires ou mensuels, les produits sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

Les contributions et subventions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces aides gouvernementales ou municipales sont remplies. Les subventions accordées pour l'achat d'immobilisations corporelles sont d'abord constatées à titre de subventions reportées et sont virées graduellement aux résultats au même rythme que l'amortissement de ces immobilisations corporelles.

Les autres produits comprennent essentiellement des redevances de publicité, des revenus de location ainsi que des revenus de placements du fonds d'amortissement qui serviront au remboursement de la dette à long terme. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

m) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les principaux points qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont : les durées de vie utile aux fins de l'amortissement, l'établissement du montant des créances à long terme, l'établissement des justes valeurs liées aux instruments financiers dérivés, les prestations de retraite et les autres avantages sociaux complémentaires (post-retraite et post-emploi) ainsi que les passifs et autres réclamations. Les résultats sont déterminés en fonction des événements réels ; par conséquent, ils pourraient différer de façon importante des estimations ci-dessus.

4 Modifications comptables futures

L'ICCA a publié quatre nouvelles normes comptables que la Société s'appête à adopter de façon rétrospective, sans retraitement, à compter du 1^{er} janvier 2008 et du 1^{er} janvier 2009 :

a) Stocks

En mars 2007, l'ICCA a publié le chapitre 3031 du Manuel de l'ICCA - *Stocks*, remplaçant le chapitre 3030 - *Stocks*. Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Le chapitre prescrit le traitement comptable des stocks tel que la mesure des stocks au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

a) Stocks (suite)

Il fournit des lignes directrices sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation et toute reprise de la dépréciation des stocks résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation. Il fournit également des lignes directrices sur les méthodes de détermination du coût qui sont utilisées pour imputer les coûts aux stocks et décrit l'information à fournir sur la valeur comptable des stocks, le montant des stocks comptabilisé en charges et le montant de dépréciation ou de la reprise d'une dépréciation des stocks. La Société évalue actuellement les effets de l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers consolidés.

b) Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA – *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, remplaçant le chapitre 3062 – *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* et le chapitre 3450 – *Frais de recherche et de développement*. Des modifications à des fins d'uniformité ont été apportées à d'autres chapitres du Manuel de l'ICCA. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2008. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes au cours de son exercice débutant le 1^{er} janvier 2009. Le chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition après leur comptabilisation initiale et aux actifs incorporels des entreprises à but lucratif. Concernant les écarts d'acquisition, le chapitre 3064 comporte les mêmes exigences que l'ancien chapitre 3062. La Société évalue présentement l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers consolidés.

c) Instruments financiers – Informations à fournir

En décembre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA – *Instruments financiers – Informations à fournir*, remplaçant le chapitre 3861 – *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation*. Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Il décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation et la performance financières de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ses risques. Ce chapitre complète les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncés dans le chapitre 3855 – *Instruments financiers – Évaluation et comptabilisation*, 3863 – *Instruments financiers – Présentation* et 3865 – *Couvertures*. La Société évalue actuellement les effets de l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers consolidés.

d) Instruments financiers – Présentation

En décembre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 3863 du Manuel de l'ICCA – *Instruments financiers – Présentation*, remplaçant le chapitre 3861 – *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation*. Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Il établit les normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. La Société évalue actuellement les effets de l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers consolidés.

5 Voyageurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Service autobus et métro	378 307	362 879
Service de transport adapté	2 144	2 024
Revenus régionaux ^(a)	35 204	29 831
	415 655	394 734

- (a) Les revenus régionaux attribuables à la Société proviennent du partage de la vente des titres de transport métropolitain effectuée par l'Agence métropolitaine de transport.

6 Subventions du gouvernement du Québec

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Service de transport adapté ^(a)	29 865	27 941
Amélioration des services en transport en commun ^(b)	5 086	—
Autres	497	52
	35 448	27 993

- (a) Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées :

En vertu des pouvoirs que confère au ministre des Transports le décret 279-2005, la Société est éligible à une subvention pouvant atteindre un maximum de 75 % des coûts reconnus admissibles par le ministère des Transports.

- (b) Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun :

En vertu des pouvoirs que confère au ministre des Transports le décret 153-2007, la Société est éligible à une subvention pouvant atteindre un maximum de 50 % des dépenses reconnues admissibles par le ministère des Transports, ceci sur une période de 5 ans, à compter de l'année 2007. L'objectif de ce nouveau programme, issu de la Politique québécoise du transport collectif, vise à augmenter l'achalandage du transport en commun de 8 % d'ici 2012.

7 Contributions régionales

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Reliées aux déplacements sur le réseau du métro ^(a)	44 260	43 933
Reliées aux déplacements sur les lignes d'autobus métropolitaines ^(a)	5 807	5 781
Reliées aux équipements et infrastructures ^(b)	1 296	1 464
Intégration tarifaire ^(c)	2 293	1 178
	53 656	52 356

- (a) Autobus et métro :

La Société reçoit de l'Agence métropolitaine de transport une aide pour les déplacements effectués sur le réseau de transport métropolitain par métro et par autobus.

7 Contributions régionales (suite)

(b) Équipements et infrastructures régionaux :

En vertu de l'article 37 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport*, cette dernière doit acquérir de la Société les équipements et les infrastructures nécessaires au réseau de transport métropolitain par autobus. Au 31 décembre 2007, le contrat précisant la date et les modalités de transfert de ces actifs n'est pas signé. Malgré ce transfert de propriété éventuel, la Société demeure responsable de la dette afférente à ces biens. Cependant, l'Agence rembourse à la Société les coûts d'exploitation de ceux-ci et le service de la dette, déduction faite de toute subvention gouvernementale.

(c) Intégration tarifaire :

Aide métropolitaine versée aux organismes de transport dont l'objectif est de s'assurer, pour chaque zone tarifaire, qu'aucun organisme n'assume une portion du rabais lié aux tarifs réduits et intermédiaires qui soit supérieure à celle accordée aux acheteurs de titres TRAM (carte mensuelle intégrée qui permet d'accéder aux réseaux de trains de banlieue, d'autobus et de métro de la région métropolitaine) de cette zone.

8 Contribution des municipalités hors de l'agglomération de Montréal

Le 22 février 2007, le gouvernement du Québec a signé un projet d'entente concernant les règles de partage du déficit « métropolisable » du métro pour une durée de 5 ans, soit de 2007 à 2011. La contribution totale des municipalités hors de l'agglomération de Montréal est préétablie et fixe pour la période de l'entente.

9 Autres produits

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Publicité	13 157	11 582
Location	5 297	4 195
Activités accessoires ^(a)	1 028	306
Autres	6 677	7 197
	26 159	23 280
	2007	2006
(a) Activités accessoires		
Services conseils reliés au projet du prolongement du métro à Laval		
Produits	5 564	8 072
Charges	(4 628)	(7 881)
	936	191
Autres projets		
Produits	1 360	1 302
Charges	(1 268)	(1 187)
	92	115
	1 028	306

10 Contributions et subventions gouvernementales

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Amortissement des contributions et subventions relatives aux immobilisations corporelles ^{(a) (b)}	41 317	42 700
Subventions du gouvernement du Québec relatives au financement ^(a)	18 886	15 824
Contributions régionales relatives au financement ^(c)	567	1 829
	60 770	60 353

(a) Programme d'aide au transport en commun :

En vertu du programme d'aide au transport en commun du gouvernement du Québec et d'ententes particulières, la Société est éligible à des subventions relatives aux dépenses admissibles incluant les intérêts des dettes à long terme afférentes à l'achat d'autobus, à la construction d'immeubles, à la rénovation des stations de métro, à la rénovation de voitures de métro et aux autres dépenses précises, à des taux variant de 48 % à 75 %.

(b) Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun :

En vertu des pouvoirs que confère à la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) le décret 115-2007, la Société est éligible à une subvention égale à 84,5 % des dépenses en immobilisations jugées admissibles par le ministère des Transports, ceci sur une période de 5 ans, à compter de l'année 2006. À cette subvention s'ajoute une contribution de la Ville de Montréal au taux de 15,5 %, portant ainsi la subvention totale en regard des dépenses admissibles à 100 %.

(c) Trains de banlieue :

L'Agence métropolitaine de transport rembourse les frais d'intérêts à long terme relativement aux trains de banlieue depuis que les actifs lui ont été transférés car la Société a conservé la dette. La dette est venue à échéance le 12 décembre 2007.

11 Intérêts et frais de financement

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Intérêts sur la dette à long terme	39 475	34 428
Frais de financement à court terme	8 003	5 535
	47 478	39 963
Frais de financement attribués aux immobilisations corporelles en cours	(5 289)	(3 934)
	42 189	36 029
Instruments financiers dérivés		
Perte (gain) de valeur des instruments financiers dérivés	4 323	(1 993)
Perte (gain) sur conversion de devises des dettes en devises étrangères	(5 991)	3 173
Portion inefficace des instruments de couverture de flux de trésorerie	(408)	—
Amortissement de la perte nette reportée sur les instruments financiers dérivés et du gain reporté sur conversion de devises, présentés aux autres éléments du résultat étendu	694	1 578
	40 807	38 787

12 Placements du fonds d'amortissement

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
	<i>(juste valeur)</i>	<i>(coût non amorti)</i>
Encaisse	23 448	21 378
Obligations et coupons d'obligations, à la juste valeur (98,8 M\$ en 2006), (coût non amorti de 92,9 M\$ en 2007)	93 278	97 830
Intérêts à recevoir	654	1 531
	117 380	120 739
Portion à court terme	(6 518)	(44 137)
	110 862	76 602

Les échéances des placements détenus par la Société s'établissent comme suit :

	Placements garantis par le gouvernement du Québec	Taux d'intérêt nominal pondéré
2008	34 477	3,98 %
2009	19 483	5,37 %
2010	3 007	5,89 %
2011	7 453	4,99 %
2012	12 606	4,35 %
Plus de 5 ans	40 354	3,18 %
	117 380	

13 Subventions à recevoir

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Gouvernement du Québec		
Immobilisations ^(a)	148 362	37 668
Service de transport adapté	11 167	9 782
Autres	5 673	1 183
	165 202	48 633
Ville de Montréal		
Immobilisations	16 544	—
Agence métropolitaine de transport		
Immobilisations ^(a)	2 399	4 032
Autres	210	—
	184 355	52 665

(a) Incluent la tranche à court terme des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme (note 17) au montant de 50 773 \$ (34 763 \$ en 2006).

14 Autres débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Revenus régionaux	8 224	3 811
Versements pour accidents de travail à récupérer	559	643
Réclamations de taxes aux gouvernements	3 424	4 540
Comptes clients généraux	19 759	15 755
Avances d'honoraires pour le prolongement du métro, sans intérêt	—	7 504
Avances contractuelles, sans intérêt	—	968
Autres	4 875	3 699
	36 841	36 920

15 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	7 352	—	7 352	7 352
Immeubles	183 723	77 291	106 432	108 364
Réseau initial et prolongements du métro	1 454 669	1 240 455	214 214	224 727
Améliorations aux infrastructures du métro	492 918	79 528	413 390	299 570
Infrastructures locales	12 180	3 682	8 498	8 748
Infrastructures régionales	11 499	8 504	2 995	3 591
Matériel roulant - autobus	656 781	332 120	324 661	335 118
Matériel roulant - minibus	10 235	6 771	3 464	3 624
Matériel roulant - autres	32 570	18 146	14 424	14 342
Améliorations locatives	7 189	6 938	251	724
Équipements de bureau	29 582	10 572	19 010	20 582
Machinerie, outillage et équipements	108 962	54 001	54 961	57 425
Immobilisations corporelles en cours	301 103	—	301 103	256 958
	3 308 763	1 838 008	1 470 755	1 341 125

16 Actifs corporels

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	54 145	33 852	20 293	19 565
Licences informatiques	5 995	5 995	—	1 019
	60 140	39 847	20 293	20 584

17 Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Montant à recouvrer pour le remboursement de la dette à long terme (note 22)		
Gouvernement du Québec	455 004	257 591
Agence métropolitaine de transport	–	1 837
	455 004	259 428
Tranche exigible à court terme des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme (incluse dans les subventions à recevoir) (note 13)	(50 773)	(34 763)
	404 231	224 665

18 Autres éléments d'actif à long terme

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Dépôt pour l'achat d'autobus	6 674	6 721
Avance de transition – paie	688	772
Perte nette reportée sur instruments financiers dérivés et conversion de devises	–	1 562
Loyers	727	541
Autres	1 013	948
	9 102	10 544

19 Emprunts temporaires

La Société dispose d'une autorisation d'emprunt pour ses dépenses d'exploitation courantes et celles effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 350,0 M\$.

De ce montant, une somme de 310,0 M\$ peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme, à un taux n'excédant pas le taux préférentiel des banques à charte. Le terme de remboursement de chacun des billets, acceptations bancaires ou autres titres ne doit pas excéder un an, à compter de leur date d'émission. Au 31 décembre 2007, le taux moyen sur les emprunts temporaires est de 4,53 %, (4,11 % en 2006).

La Société dispose également d'une marge de crédit avec privilège d'utilisation sous forme de billets à demande de 40,0 M\$. Le taux d'intérêt accordé sur cette marge de crédit est le taux de base de l'institution bancaire calculé au jour le jour et payable le dernier jour de chaque mois. Le taux moyen pour l'exercice financier 2007 a été de 6,10 %, (5,76 % en 2006).

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la Ville de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut les emprunts temporaires contractés par la Société.

20 Crédoiteurs et frais courus

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	72 913	62 562
Salaires et charges sociales	49 675	22 789
Congés de maladie à payer	5 062	5 991
Vacances à payer	28 005	26 363
Retenues sur contrats et dépôts de garantie	977	1 050
Intérêts courus	9 470	6 740
Autres	10 327	10 280
	176 429	135 775

21 Instruments financiers dérivés

Parmi les différents instruments financiers dérivés que la Société utilise, on retrouve des contrats de swaps qui concernent le carburant et d'autres liés à un taux de change et d'intérêt de la dette à long terme correspondante.

À la fin de l'exercice, la Société détenait les instruments financiers suivants avec une juste valeur positive, présentés au bilan sous le poste « Juste valeur des instruments financiers dérivés » (actif) :

Description du contrat de swap	Échéance	Quantité résiduelle (en milliers de litres)	<i>(en milliers de dollars)</i>	
			Juste valeur en \$ CAN 2007	Juste valeur en \$ CAN 2006
Huile à chauffage	31-12-2008	11 347	1 411	115
Huile à chauffage	31-12-2009	22 624	2 413	—
Huile à chauffage	31-12-2010	44 424	4 535	—
			8 359	115

Le contrat de swap d'huile à chauffage échéant le 31 décembre 2008 a été comptabilisé à la juste valeur marchande. Les deux autres contrats font l'objet de la comptabilisation selon la comptabilité de couverture.

21 Instruments financiers dérivés (suite)

À la fin de l'exercice, la Société détenait les instruments financiers suivants avec une juste valeur négative, présentés au bilan sous le poste « Juste valeur des instruments financiers dérivés » (passif) :

(en milliers de dollars)

Description du contrat de swap	Échéance	Taux d'intérêt	Taux de change à terme \$ CAN / \$ US ou Euro	Montant nominal de référence en \$ US ou Euro	Juste valeur en \$ CAN 2007	Juste valeur en \$ CAN 2006
Taux de change et d'intérêt (Euro/CAN)	12-12-2007	6,090 %	1,579	19 000	—	1 263
Taux de change et d'intérêt (US/CAN)	09-01-2012	5,465 %	1,571	30 000	19 587	15 080
Taux de change et d'intérêt (Euro/CAN)	07-06-2017	4,742 %	1,507	36 000	2 055	—
Taux de change et d'intérêt (Euro/CAN)	07-06-2027	4,921 %	1,507	14 000	814	—
					22 456	16 343

Le contrat de taux de change et d'intérêt échéant le 9 janvier 2012 a été comptabilisé à la juste valeur marchande. Les deux autres contrats en cours font l'objet de la comptabilisation selon la comptabilité de couverture.

22 Dette à long terme

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Obligations et emprunts bancaires, à des taux d'intérêt fixes qui varient de 3,25 % à 6,85 % (3,25 % à 8,75 % en 2006), échéant de février 2008 à février 2027	828 505	604 291
Emprunts bancaires à des taux d'intérêt variables, selon le taux LIBOR US plus une prime de 0,25 %, selon le taux EURIBOR plus une prime de 0,06 % et 0,075 % et selon le taux de base plus 0,35 % et 0,5 %, échéant de juin 2009 à juin 2027	103 178	64 581
	931 683	668 872
Versements exigibles à court terme	(64 030)	(79 979)
	867 653	588 893

La dette à long terme est constituée d'obligations et d'emprunts bancaires qui sont des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la Ville de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

La Société utilise des contrats de swaps de taux de change et d'intérêt pour des emprunts totalisant 122,5 M\$ (77,1 M\$ en 2006). Ces swaps éliminent en totalité ces risques de taux de change et d'intérêt.

22 Dette à long terme (suite)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)

Année d'échéance	Dollars américains convertis en			Total	Taux d'intérêt pondéré
	Dollars canadiens	dollars canadiens	Euros convertis en dollars canadiens		
2008	64 030	—	—	64 030	—
2009	90 036	—	—	90 036	—
2010	25 642	—	—	25 642	—
2011	28 016	—	—	28 016	—
2012	21 610	29 952	—	51 562	—
1 à 5 ans	229 334	29 952	—	259 286	4,57 %
6 à 10 ans	486 030	—	52 356	538 386	4,84 %
11 ans et plus	113 650	—	20 361	134 011	4,97 %
	829 014	29 952	72 717	931 683 ^(a)	

- (a) Du montant total de 931,7 M\$, une somme de 117,4 M\$ est déjà affectée à titre de placements du fonds d'amortissement (note 12) au remboursement de certaines dettes à long terme en date du 31 décembre 2007.

23 Avantages sociaux futurs

a) Description générale des régimes d'avantages sociaux

La Société a un certain nombre de régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés qui garantissent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés de la Société sont les participants actifs d'un des deux régimes à prestations déterminées de la Société. Les employés couverts par l'accréditation du Syndicat du transport de Montréal (CSN) cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat de transport de Montréal CSN) (« Régime CSN ») alors que les autres employés cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) (« Régime 1992 »). Ces deux régimes investissent dans des unités de la Fiducie Globale des Régimes de retraite de la Société de transport de Montréal (« Fiducie Globale ») qui administre les fonds provenant de ces deux régimes de retraite.

Les cotisations sont prélevées sur le salaire de base à raison de 6% pour les employés et 12% pour la Société moins sa part des cotisations au Régime des rentes du Québec.

Les prestations versées au titre des services sont égales à 2% du salaire moyen pour les trois années consécutives les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service avec participation et ne peuvent excéder 70% de ce salaire moyen.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2005 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2008.

Pour le Régime 1992 et pour le Régime CSN, l'employeur ne peut utiliser le surplus de façon unilatérale afin d'abaisser ses cotisations. En effet, une entente avec les employés doit survenir afin de déterminer l'utilisation des surplus. Une portion des surplus est réservée au financement des bénéfices futurs (la « réserve »). Ainsi, l'avantage futur escompté est nul, ce qui donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour moins-value qui est portée en diminution de l'actif au titre des prestations constituées. Au 31 décembre 2007, la provision pour moins-value s'élève à 60,5 M \$ (55,7 M \$ en 2006).

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent notamment l'assurance-vie, la couverture de soins de santé, des banques de congés de maladie, un régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité, des régimes complémentaires aux prestations versées par la CSST, aux prestations de maternité et parentales ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi à l'intérieur duquel se retrouve un employé.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 août de chaque année.

23 Avantages sociaux futurs (suite)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
b) Total des paiements en espèces				
Cotisations de la Société au titre des avantages sociaux futurs	34 043	33 047	8 198	7 832
c) Obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	3 028 991	2 907 584	92 906	88 753
Coût des services rendus au cours de l'exercice	69 786	67 717	7 719	7 400
Cotisations des employés	24 059	23 359	—	—
Intérêts débiteurs	152 625	147 311	4 802	4 585
Prestations versées	(140 712)	(131 302)	(8 198)	(7 832)
Coût des services passés	—	13 584	—	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur l'obligation	(165 005)	738	(2 115)	—
Solde à la fin de l'exercice	2 969 744	3 028 991	95 114	92 906
d) Juste valeur des actifs du régime				
Solde au début de l'exercice	3 101 832	2 980 058	—	—
Cotisations de la Société	34 043	33 047	8 198	7 832
Cotisations des employés	24 059	23 359	—	—
Rendement réel des actifs du régime	374 478	196 670	—	—
Prestations versées	(140 712)	(131 302)	(8 198)	(7 832)
Solde à la fin de l'exercice	3 393 700	3 101 832	—	—
Composition des actifs du régime :				
<u>Catégorie d'actifs</u> (en pourcentage)				
Titres de capitaux propres	54 %	57 %		
Titres de créance	33 %	32 %		
Biens immobiliers	10 %	8 %		
Autres	3 %	3 %		
Total	100 %	100 %		

23 Avantages sociaux futurs (suite)

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
<i>(en milliers de dollars)</i>				
e) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers				
Juste valeur des actifs du régime	3 393 700	3 101 832	—	—
Obligation au titre des prestations constituées	(2 969 744)	(3 028 991)	(95 114)	(92 906)
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	423 956	72 841	(95 114)	(92 906)
Coût non amorti des services passés	11 124	12 385	—	—
Gain actuariel net non amorti	(397 383)	(49 155)	(2 115)	—
Actif (passif) au titre des prestations constituées	37 697	36 071	(97 229)	(92 906)
Provision pour moins-value à l'égard de l'actif au titre des prestations constituées	(60 455)	(55 745)	—	—
Passif net de la provision pour moins-value	(22 758)	(19 674)	(97 229)	(92 906)

Présentation au bilan consolidé

	2007	2006
Régimes de retraite	(22 758)	(19 674)
Autres régimes	(97 229)	(92 906)
	(119 987)	(112 580)
Actif au titre des prestations constituées	—	47
Passif au titre des prestations constituées	(119 987)	(112 627)
	(119 987)	(112 580)

23 Avantages sociaux futurs (suite)

f) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

Les montants présentés ci-dessus relativement à l'obligation au titre des prestations constituées et à la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants relativement aux régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées	(8 285)	(800 785)	(95 114)	(92 906)
Juste valeur des actifs des régimes	1 029	766 956	—	—
Situation de capitalisation – déficit	(7 256)	(33 829)	(95 114)	(92 906)
g) Composantes des coûts de l'exercice constatés au titre des prestations déterminées				
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des employés	69 786	67 717	7 719	7 400
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	152 625	147 311	4 802	4 585
Rendement réel des actifs du régime	(374 478)	(196 670)	—	—
Perte (gain) actuarielle sur l'obligation	(165 005)	738	(2 115)	—
Coût des services passés	—	13 584	—	—
Composantes du coût des avantages sociaux futurs avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de ce coût	(317 072)	32 680	10 406	11 985
Ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs				
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs	183 223	12 784	—	—
Écart entre le montant de la perte actuarielle constatée pour l'exercice et le montant réel de la perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice	165 005	(905)	2 115	—
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectuées des régimes pour l'exercice	1 261	(12 385)	—	—
	349 489	(506)	2 115	—
Variation de la provision pour moins-value à l'égard de l'actif au titre des prestations constituées	4 710	3 755	—	—
Coûts constatés au titre des prestations déterminées	37 127	35 929	12 521	11 985

23 Avantages sociaux futurs (suite)

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
<i>(en milliers de dollars)</i>				
h) Excédent de la charge relative aux avantages sociaux futurs sur les contributions versées				
Coûts constatés au titre des prestations déterminées	37 127	35 929	12 521	11 985
Cotisations de la Société	(34 043)	(33 047)	(8 198)	(7 832)
	3 084	2 882	4 323	4 153

Présentation aux résultats consolidés

	2007	2006
Régimes de retraite	3 084	2 882
Autres régimes	4 323	4 153
Excédent de la charge relative aux avantages sociaux futurs sur les contributions versées	7 407	7 035

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
<i>(en milliers de dollars)</i>				
i) Principales hypothèses (taux pondérés)				
Coût des prestations (année courante)				
Taux d'actualisation	5,50 %	5,00 %	5,20 %	5,20 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	6,24 %	6,24 %		
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,22 %	3,22 %
Obligation au titre des prestations constituées (fin d'année)				
Taux d'actualisation	5,50 %	5,00 %	5,00 %	5,20 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,22 %	3,22 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé au 31 décembre				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	—	—	6,74 %	7,41 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	—	—	4,52 %	4,59 %
Année où le taux devrait se stabiliser	—	—	2016	2016

23 Avantages sociaux futurs (suite)

Analyse de sensibilité

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants présentés pour les régimes d'assurance maladie. Une augmentation et une diminution d'un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé se répercuteraient ainsi pour 2007 :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	
	Augmentation	Diminution
Total du coût des prestations au titre des services rendus et des intérêts débiteurs	269	(228)
Obligation au titre des prestations constituées	2 232	(1 974)

24 Subventions reportées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Solde au début	508 753	498 913
Augmentation	229 470	22 727
Encaissement	124 187	29 813
Amortissement	(41 317)	(42 700)
Solde à la fin	821 093	508 753

25 Cumul des autres éléments du résultat étendu

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007		
	Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés	Total
Adoption des nouvelles normes comptables (note 2)	984	(1 848)	(864)
Autres éléments du résultat étendu	(617)	7 282	6 665
Solde à la fin de l'exercice	367	5 434	5 801

26 Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

VARIATIONS NETTES DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Subventions et contributions à recevoir	(119 485)	9 667
Autres débiteurs	79	(11 362)
Stocks de fournitures et de pièces de rechange	(1 257)	(3 508)
Créditeurs et frais courus	40 654	10 418
	(80 009)	5 215

AUTRES RENSEIGNEMENTS

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Émission des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	(229 470)	(22 727)
Augmentation des subventions reportées	229 470	22 727
Intérêts payés sur les emprunts temporaires non attribués aux immobilisations corporelles en cours	2 714	1 707
Intérêts payés sur la dette à long terme	36 668	33 696

27 Engagements

a) Baux à long terme

La Société s'est engagée à verser une somme de 83,3 M\$ pour des locaux, en vertu de baux à long terme échéant du 31 juillet 2008 au 31 juillet 2023. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 6,6 M\$ pour 2008, 6,5 M\$ annuellement pour 2009 et 2010 et 6,3 M\$ annuellement pour 2011 et 2012.

b) Contrat d'impartition de la centrale informatique

La Société s'est engagée à verser une somme totale de 1,9 M\$ pour les années 2008 à 2010 pour l'impartition de sa centrale informatique. Les versements à venir s'élèvent à 1,0 M\$ pour 2008, 0,8 M\$ pour 2009 et 0,1 M\$ pour 2010.

c) Contrat de service d'un intégrateur en solutions de communication

La Société s'est engagée à verser un montant maximum de 7,4 M\$ pour les années 2008 à 2012. Les deux principaux volets de ce contrat sont composés du système téléphonique corporatif au montant de 6,0 M\$ et des services d'accès Internet au montant de 1,4 M\$.

Les versements à venir s'élèvent à 1,5 M\$ annuellement pour les années 2008 à 2011 et 1,4 M\$ pour 2012.

d) Contrat d'approvisionnement en pièces d'autobus

La Société a adjugé un contrat d'approvisionnement en pièces d'autobus urbains pour un total de 2,0 M\$.

Au 31 décembre 2007, la valeur totale résiduelle de ce contrat est de 1,7 M\$ dont l'utilisation prévue est de 1,0 M\$ en 2008 et 0,7 M\$ en 2009.

27 Engagements (suite)

d) Contrat d'approvisionnement en pièces d'autobus (suite)

De plus, la Société a mandaté deux sociétés de transport du Québec pour procéder à des achats unifiés de pièces d'autobus urbains. La portion des contrats attribuable à la Société de transport de Montréal totalise 0,7 M\$ au 31 décembre 2007 et sera exigée en 2008.

e) Contrat d'acquisition d'autobus urbains

La Société a octroyé un contrat d'acquisition d'autobus urbains à plancher surbaissé et un contrat d'acquisition d'autobus articulés dans le cadre d'un processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec.

Les contrats s'échelonnent de 2008 à 2012 et visent l'acquisition d'autobus à plancher surbaissé et d'autobus articulés pour l'ensemble des sociétés. Les deux contrats prévoient une clause d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix de l'industrie ainsi que sur la variation du taux de change américain (US) et du taux de change européen (EURO) pour la portion du coût d'un autobus à contenu américain et européen. À titre indicatif, dans le cas du contrat d'autobus à plancher surbaissé, le contenu américain représente 29 % du coût de base alors que le contenu européen en représente 9 %, tandis que dans le cas du contrat d'autobus articulés, le contenu américain représente 23 % et l'europpéen 6 %. Les sociétés ont la possibilité de diminuer les quantités commandées de 10 % ou de les augmenter de 20 %.

Pour les autobus à plancher surbaissé, la portion pour la Société est de 305 autobus pour un montant total estimé de 141,8 M\$. Selon le plan de livraison des autobus, les livraisons s'élèveront à 41,8 M\$ en 2008, 80,4 M\$ en 2009 et 19,6 M\$ en 2010.

Pour les autobus articulés, la portion pour la Société est de 202 autobus pour un montant total estimé de 142,6 M\$. Selon le plan de livraison des autobus, aucune livraison n'est prévue en 2008, les livraisons de 2009 s'élèveront à 40,9 M\$, 57,9 M\$ en 2010 et 43,8 M\$ en 2011.

f) Programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro

La Société a signé un contrat avec une firme d'ingénieurs pour un montant de 83,8 M\$ en 2007 dont le solde est de 64,3 M\$ afin d'opérer un bureau de projets responsable de la réalisation du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro. Les versements prévus sont de 27,3 M\$ pour 2008, 21,2 M\$ pour 2009 et 15,8 M\$ pour 2010.

g) Contrat d'entretien d'équipements et de système de vente et perception

Dans le cadre du projet de renouvellement du système et des équipements de vente et de perception, la Société a octroyé un contrat pour l'entretien des logiciels du système et des équipements. Les versements des prochains exercices sont de 0,2 M\$ pour 2008 et de 2,1 M\$ annuellement pour 2009 à 2013.

h) Contrat d'approvisionnement en diesel

La Société a négocié un contrat d'approvisionnement en diesel auprès d'un fournisseur, lequel comporte une durée prédéterminée. Le prix est établi selon des ententes (contrats de swap) avec des institutions financières et il fluctue en fonction du prix de l'huile à chauffage.

27 Engagements (suite)

h) Contrat d'approvisionnement en diesel (suite)

Pour la durée totale de ces ententes, soit de janvier 2006 à décembre 2008, de janvier 2007 à décembre 2009 et de janvier 2008 à décembre 2010, la Société aura acheté une quantité de 168,5 M de litres à un prix fixe qui représentera une somme d'environ 91,9 M\$.

Au 31 décembre 2007, le solde de l'engagement de la société s'élève à 78,4 M de litres pour une somme de 43,1 M\$.

28 Instruments financiers

La Société a eu recours à des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques liés aux prix du diesel, aux taux de change et d'intérêt. Elle ne les utilise pas à des fins de spéculation.

a) Risque de crédit

La Société surveille, dans le cours normal de ses activités, la situation financière de ses clients et examine les antécédents de chaque nouveau client en matière de crédit. La Société estime qu'il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit.

b) Risque de marchandises

Afin d'atténuer les effets des fluctuations du prix du diesel, la Société a une stratégie de couverture qui consiste à réaliser des opérations de swap sur l'huile à chauffage pour un pourcentage cible de la consommation future de carburant jusqu'à trois ans à l'avance.

Au 31 décembre 2007, trois swaps d'huile à chauffage étaient en cours (note 21).

c) Risque de taux d'intérêt

La Société utilise des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques associés aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à long terme à taux variable. Deux des trois swaps en vigueur au 31 décembre ont été désignés comme couverture de flux de trésorerie aux fins comptables (note 21).

Au 31 décembre 2007, ces swaps, comptabilisés au bilan (note 21), avaient une juste valeur totale de 22,5 M\$. La composante de cette juste valeur reliée au risque de taux d'intérêt est de 2,4 M\$.

d) Risque de change

Bien que la Société transige ses affaires et reçoive ses produits d'exploitation essentiellement en dollars canadiens, une partie de ses charges, de son encaisse et de sa dette à long terme est libellée en dollars US et en Euros. Par conséquent, les résultats de la Société sont touchés par les fluctuations du taux de change entre ces devises.

Afin de minimiser les impacts résultant de la conversion en dollars canadiens de la dette à long terme libellée en devises étrangères, la Société a recours à des swaps de taux de change dont deux des trois swaps ont été désignés au 31 décembre 2007 comme couvertures aux fins comptables.

Au 31 décembre 2007, ces swaps, comptabilisés au bilan (note 21) avaient une juste valeur totale de 22,5 M\$. La composante de cette juste valeur reliée au risque de taux de change est de 20,1 M\$.

28 Instruments financiers (suite)

e) Juste valeur

Selon les principes comptables généralement reconnus, la juste valeur d'un instrument financier désigne le prix auquel l'instrument pourrait se négocier entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La Société utilise les méthodes et hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dont la valeur comptable est présentée au bilan sous les postes suivants :

Encaisse et placements temporaires, subventions à recevoir, contributions régionales à recevoir, contribution des municipalités hors de l'agglomération de Montréal à recevoir, autres débiteurs, emprunts temporaires ainsi que créditeurs et frais courus.

La valeur comptable se rapproche de la juste valeur puisque ces instruments ont une date d'échéance rapprochée.

La juste valeur des placements du fonds d'amortissement inclus dans la note 12 est établie à partir des valeurs au cours acheteur.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché actuel et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent et les courbes de rendement.

La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon le taux d'intérêt que la Société estime pouvoir obtenir actuellement pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur au 31 décembre 2007 de la dette à long terme s'élève à 952,5 M\$ (685,8 M\$ en 2006) et la juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'élève à 466,4 M\$ (250,0 M\$ en 2006).

29 Éventualités

Le total des montants réclamés par les parties demandereses s'établit à 43,2 M\$. Ces réclamations sont constituées, entre autres, d'une requête en recours collectif totalisant 40,0 M\$ provenant d'usagers lésés lors de la grève en 2003. Quant au solde des réclamations de 3,2 M\$, il est constitué de causes individuelles, de blessures corporelles, de dommages matériels et de divers autres litiges. Au 31 décembre 2007, la Société a provisionné un montant jugé suffisant relatif à ces réclamations.

30 Événement postérieur à la date du bilan

Le 28 avril 2007, l'Agence métropolitaine de transport a cédé à titre gratuit à la Société les biens relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (« l'entente de cession du 28 avril 2007 »). Le 21 décembre 2007, cette cession a été annulée conditionnellement à ce qu'une nouvelle entente soit négociée entre les parties avant le 28 février 2008 (« l'entente de rétrocession du 21 décembre 2007 »).

L'échéance de l'entente de rétrocession du 21 décembre 2007 a été reportée au 31 octobre 2008.

L'objectif de ce report est de permettre la cession desdits biens ainsi que la dette afférente selon des modalités qui n'auront aucun impact financier pour les deux parties. Donc, si l'entente se concrétise, la Société deviendra propriétaire des actifs et de la dette correspondant au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval, sans toutefois avoir à rembourser ladite dette puisqu'elle est entièrement subventionnée par le ministère des Transports du Québec.

Ce transfert d'actif et de dette aura pour effet d'augmenter les actifs et les passifs de la Société d'un montant d'environ 1 500,0 M\$, soit 750,0 M\$ à titre d'immobilisations corporelles et de débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ainsi que 750,0 M\$ à titre de dette à long terme et de subventions reportées. L'impact sur les résultats consolidés de la Société devrait être nul en raison des subventions reçues du ministère des Transports du Québec.

Advenant qu'aucune entente n'ait été conclue en date du 31 octobre 2008 et qu'aucun autre report n'ait été alloué à cette date, la Société deviendra propriétaire uniquement des actifs tel que stipulé dans l'entente de cession du 28 avril 2007. À la lumière des discussions actuellement en cours, la direction considère cette possibilité très peu probable.

31 Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) et les normes comptables publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'ICCA applicables aux organismes municipaux

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), lesquels diffèrent à certains égards des normes comptables publiées par le conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'ICCA applicables aux organismes municipaux.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Voyageurs	415 655	394 734
Contribution de la Ville de Montréal	306 038	278 000
Subventions du gouvernement du Québec	55 966	41 134
Contributions régionales	53 656	58 088
Contribution des municipalités hors Montréal (Réseau de transport de Longueuil en 2006)	3 939	1 803
Autres produits	24 506	22 057
	859 760	795 816
CHARGES		
Service autobus et métro	725 061	698 071
Service de transport adapté	43 007	40 879
Service de la dette et frais de financement	76 504	65 125
Dépenses imprévues	—	—
	844 572	804 075
SURPLUS (DÉFICIT) AVANT DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	15 188	(8 259)
Déficit accumulé de l'exercice précédent	(13 606)	(5 347)
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE SELON LA COMPTABILITÉ DANS LE SECTEUR PUBLIC	1 582	(13 606)
Immobilisations ^(a)	(14 781)	(11 014)
Avantages sociaux futurs ^(b)	(1 117)	(5 193)
Instruments financiers ^(c)	1 879	(1 148)
Autres ^(d)	20 156	10 600
	6 137	(6 755)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) SELON LES PCGR	7 719	(20 361)

31 Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) et les normes comptables publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'ICCA applicables aux organismes municipaux (suite)

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
(a) Immobilisations		
Remplacement du remboursement de capital par l'amortissement des immobilisations, net de subventions	(19 969)	(13 222)
Immobilisations à même les revenus, nets de subventions	4 525	1 468
Perte sur disposition d'actifs	(630)	(489)
Remboursement du fonds de roulement	1 293	1 229
	(14 781)	(11 014)
(b) Avantages sociaux futurs		
Post-retraite	(3 447)	(3 319)
Post-emploi	(876)	(834)
Régimes de retraite	(3 084)	(2 882)
	(7 407)	(7 035)
Avantages sociaux futurs selon le secteur public	4 742	–
Montants à pourvoir dans le futur (anciens passifs salariaux)	1 548	1 842
	(1 117)	(5 193)
(c) Instruments financiers	1 879	(1 148)
(d) Autres		
Produits issus des placements du fonds d'amortissement	6 546	5 317
Annulation du report du déficit à l'exercice subséquent	13 606	5 347
Harmonisation des conventions comptables des sociétés sous contrôle conjoint	4	(64)
	20 156	10 600

32 Opérations entre apparentés

La Société fait partie du périmètre comptable de la Ville de Montréal. Les opérations avec la Ville de Montréal, réalisées dans le cours normal des affaires, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

33 Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été redressés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par l'exercice couvert.

34 Opinion des vérificateurs

L'opinion des vérificateurs ne porte pas sur les informations complémentaires.



Informations complémentaires

Informations complémentaires

REVENUS VOYAGEURS PAR NATURE

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget révisé ^(a)	2007	2006
Service autobus et métro			
<i>Ordinaire</i>			
Espèces	56 627	50 967	51 137
Tickets lisière	70 756	71 876	66 905
CAM	148 663	148 744	139 598
CAM hebdo	29 801	27 146	28 485
	305 847	298 733	286 125
<i>Réduit</i>			
Espèces	4 315	3 839	3 839
Tickets lisière	14 207	13 993	13 594
CAM	56 981	57 262	54 902
CAM hebdo	2 679	2 437	2 531
	78 182	77 531	74 866
Cartes touristiques	1 324	1 352	1 306
Attribution des revenus relatifs aux trains de banlieue	691	691	582
	386 044	378 307	362 879
Service de transport adapté	2 254	2 144	2 024
Revenus régionaux	32 080	35 204	29 831
	420 378	415 655	394 734

CHARGES PAR NATURE

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget révisé ^(a)	2007	2006
Rémunération	578 243	584 135	566 381
Biens et services			
Dépenses majeures	84 025	76 529	74 849
Services professionnels	39 277	43 268	37 686
Matériel et fournitures	38 855	43 807	38 259
Location	8 294	8 160	8 131
Frais de financement des opérations	77 741	76 504	65 125
Dépenses diverses	25 658	12 169	13 644
	273 850	260 437	237 694
	852 093	844 572	804 075

a) Le budget a été révisé principalement pour tenir compte de l'impact de l'ouverture des nouvelles stations du métro à Laval.

Ces informations ont été compilées en fonction des normes comptables publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public applicables aux organismes municipaux (note 31).

Informations complémentaires

CHARGES PAR FONCTION

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget révisé ^(a)	2007	2006
EXPLOITATION DES RÉSEAUX			
<i>Réseau des autobus</i>			
Rémunération	286 411	289 810	288 838
Biens et services	49 917	51 032	54 740
	336 328	340 842	343 578
<i>Réseau du métro</i>			
Rémunération	147 347	143 359	135 858
Biens et services	38 366	39 199	37 272
	185 713	182 558	173 130
<i>Transport adapté</i>			
Rémunération	18 311	17 666	17 682
Biens et services	25 366	24 207	22 125
	43 677	41 873	39 807
	565 718	565 273	556 515
SOUTIEN AUX OPÉRATIONS			
<i>Direction et ingénierie</i>			
Rémunération	19 139	18 463	16 053
Biens et services	1 676	2 538	1 909
	20 815	21 001	17 962
<i>Surveillance</i>			
Rémunération	14 579	14 035	13 308
Biens et services	1 925	2 167	1 653
	16 504	16 202	14 961
<i>Construction et maintien des infrastructures</i>			
Rémunération	22 046	20 594	19 910
Biens et services	7 364	6 264	6 556
	29 410	26 858	26 466
	66 729	64 061	59 389

a) Le budget a été révisé principalement pour tenir compte de l'impact de l'ouverture des nouvelles stations du métro à Laval.

Ces informations ont été compilées en fonction des normes comptables publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public applicables aux organismes municipaux (note 31).

Informations complémentaires

CHARGES PAR FONCTION (SUITE)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget révisé ^(a)	2007	2006
SERVICES ADMINISTRATIFS			
<i>Gestion des services partagés</i>			
Rémunération	33 057	32 899	32 478
Biens et services	13 060	13 383	12 282
	46 117	46 282	44 760
<i>Communication et marketing</i>			
Rémunération	11 121	10 565	11 022
Biens et services	5 397	5 094	4 259
	16 518	15 659	15 281
<i>Ressources humaines</i>			
Rémunération	14 022	13 494	13 344
Biens et services	2 610	2 680	3 019
	16 632	16 174	16 363
<i>Services corporatifs</i>			
Rémunération	5 907	6 306	6 112
Biens et services	1 597	1 763	1 317
	7 504	8 069	7 429
	86 771	86 184	83 833
PROJETS SPÉCIAUX			
Biens et services	6 116	7 678	4 880
AUTRES DÉPENSES			
Rémunération	7 387	13 890	10 750
Biens et services	36 021	30 982	23 583
	43 408	44 872	34 333
FRAIS DE FINANCEMENT			
Biens et services	77 741	76 504	65 125
DÉPENSES IMPRÉVUES			
Biens et services	5 610	—	—
	852 093	844 572	804 075

a) Le budget a été révisé principalement pour tenir compte de l'impact de l'ouverture des nouvelles stations du métro à Laval.

Ces informations ont été compilées en fonction des normes comptables publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public applicables aux organismes municipaux (note 31).

Informations complémentaires

DETTE À LONG TERME

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Obligations, 70 000 \$		
8,75 %, échéant le 30 septembre 2007 ^(a)	—	7 000
Obligations, 30 000 \$		
6,85 %, échéant le 5 juin 2007	—	3 280
Obligations, 40 000 \$		
5,70 %, échéant le 4 juin 2008 ^(a)	11 248	11 248
Obligations, 35 000 \$		
5,40 %, échéant le 8 avril 2009 ^(a)	9 005	9 005
Obligations, 30 000 \$		
5,90 %, échéant le 6 août 2009 ^(a)	7 470	7 470
Obligations, 25 000 \$		
6,70 %, échéant le 16 février 2007	—	1 780
6,80 %, échéant le 16 février 2008	1 906	1 906
6,85 %, échéant le 16 février 2009	2 041	2 041
6,85 %, échéant le 16 février 2010	2 186	2 186
Obligations, 60 000 \$		
4,95 %, échéant le 15 novembre 2007	—	4 120
5,25 %, échéant le 15 novembre 2008	4 334	4 334
5,50 %, échéant le 15 novembre 2009	4 559	4 559
5,70 %, échéant le 15 novembre 2010	4 796	4 796
5,75 %, échéant le 15 novembre 2011	9 586	9 586
Obligations, 40 000 \$		
4,20 %, échéant le 24 octobre 2007 ^(a)	—	18 130
4,50 %, échéant le 24 octobre 2008	2 960	2 960
4,80 %, échéant le 24 octobre 2009	3 110	3 110
5,00 %, échéant le 24 octobre 2010	3 260	3 260
5,15 %, échéant le 24 octobre 2011	3 430	3 430
5,25 %, échéant le 24 octobre 2012	9 110	9 110
Obligations, 75 000 \$		
4,25 %, échéant le 6 mai 2007	—	5 300
4,50 %, échéant le 6 mai 2008	12 900	12 900
4,80 %, échéant le 6 mai 2009	5 000	5 000
5,00 %, échéant le 6 mai 2010	5 300	5 300
5,15 %, échéant le 6 mai 2011	5 700	5 700
5,30 %, échéant le 6 mai 2012	6 000	6 000
5,40 %, échéant le 6 mai 2013	20 600	20 600
Obligations, 42 000 \$		
3,40 %, échéant le 19 août 2007	—	8 390
3,80 %, échéant le 19 août 2008	8 720	8 720
4,15 %, échéant le 19 août 2009	9 070	9 070

Informations complémentaires

DETTE À LONG TERME (SUITE)

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Obligations, 75 000 \$		
3,25 %, échéant le 27 avril 2008 ^(a)	19 100	19 100
3,50 %, échéant le 27 avril 2009	6 900	6 900
3,75 %, échéant le 27 avril 2010	7 200	7 200
4,00 %, échéant le 27 avril 2011	6 300	6 300
4,15 %, échéant le 27 avril 2012	6 500	6 500
4,35 %, échéant le 27 avril 2013	6 800	6 800
4,50 %, échéant le 27 avril 2014	7 100	7 100
4,60 %, échéant le 27 avril 2015	15 100	15 100
Obligations, 14 000 \$		
4,00 %, échéant le 8 novembre 2007	—	2 600
4,00 %, échéant le 8 novembre 2008	2 700	2 700
4,00 %, échéant le 8 novembre 2009	2 800	2 800
4,00 %, échéant le 8 novembre 2010	2 900	2 900
4,00 %, échéant le 8 novembre 2011	3 000	3 000
Emprunt bancaire, 47 130 \$ ^(b)		
Taux LIBOR US plus 0,25 %, échéant le 9 janvier 2012 ^(a)	29 952	34 959
Emprunt bancaire, 54 252 \$ ^(b)		
Taux EURIBOR plus 0,06 %, échéant le 7 juin 2017	52 356	—
Emprunt bancaire, 21 098 \$ ^(b)		
Taux EURIBOR plus 0,075 %, échéant le 7 juin 2027	20 361	—
Emprunt bancaire, 30 000 \$ ^(b)		
Taux LIBOR US plus 0,15 %, échéant le 12 décembre 2007 ^(a)	—	29 217
Emprunt bancaire, 40 000 \$		
6,769 %, échéant le 9 décembre 2009 ^(a)	40 000	40 000
Emprunt bancaire, 100 000 \$		
4,708 %, échéant le 21 avril 2014 ^(a)	100 000	100 000
Emprunt bancaire, 75 000 \$		
5,222 %, échéant le 22 octobre 2014 ^(a)	75 000	75 000
Emprunt bancaire, 60 000 \$		
4,665 %, échéant le 24 février 2016 ^(a)	60 000	60 000
Emprunt bancaire, 40 000 \$		
4,888 %, échéant le 24 février 2021 ^(a)	40 000	40 000
Emprunt bancaire, 73 200 \$		
4,364 %, échéant le 19 janvier 2017 ^(a)	73 064	—
Emprunt bancaire, 16 300 \$		
4,546 %, échéant le 19 janvier 2022 ^(a)	16 270	—

Informations complémentaires

DETTE À LONG TERME (SUITE)

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Emprunt bancaire, 10 500 \$ 4,596 %, échéant le 19 janvier 2027 ^(a)	10 480	—
Emprunt bancaire, 128 100 \$ 5,111 %, échéant le 15 novembre 2017 ^(a)	128 100	—
Emprunt bancaire, 17 700 \$ 5,266 %, échéant le 15 novembre 2022 ^(a)	17 700	—
Emprunt bancaire, 29 200 \$ 5,32 %, échéant le 15 novembre 2027 ^(a)	29 200	—
Emprunt Convertible au taux de base plus 0,35 %, échéant le 31 décembre 2016	266	—
Emprunt bancaire nominal Taux de base plus 0,5 %, échéant en juin 2009	243	405
TOTAL	931 683	668 872

^(a) Tranche à fonds d'amortissement.

^(b) Montant que la Société devra déboursier à l'échéance en vertu de swaps de taux de change.

Informations complémentaires

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
DETTE À LONG TERME		
Obligations et emprunts bancaires	931 683	668 872
Montants accumulés à titre de placements du fonds d'amortissement	(117 380)	(120 739)
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec	(455 004)	(257 591)
Agence métropolitaine de transport	—	(1 837)
	359 299	288 705
.....		
Dépenses d'immobilisations à financer à long terme	62 930	177 952
Montants non utilisés d'emprunts à long terme contractés	(131 791)	(1 442)
	(68 861)	176 510
Subventions relatives aux dépenses d'investissement à financer ^(a)	(44 156)	(108 481)
Subventions relatives aux montants non utilisés d'emprunts à long terme contractés ^(b)	68 667	733
	(44 350)	68 762
ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME	314 949	357 467

- (a) Ce montant est calculé sur les dépenses à financer en fonction des taux des subventions rattachées aux dépenses d'investissement. Toutefois, ce montant n'est pas comptabilisé aux livres de la Société puisque la subvention devient effective lorsque la dette à long terme est vraiment émise.
- (b) Ce montant est inclus dans les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme provenant du Gouvernement du Québec.